

Ministère des Richesses naturelles

Rapport annuel sur les observations de cochons sauvages envahissants : 2023-2024

Ce cinquième rapport annuel résume les observations de cochons sauvages et les visites sur place connexes en Ontario entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024.

En Ontario, on entend par « cochon sauvage » tout cochon à l'extérieur d'une clôture qui n'est pas sous le contrôle physique d'une personne. Cette définition comprend tous les cochons errants qui sont : des cochons domestiqués et vietnamiens, des sangliers eurasiens et des races hybrides.

Bien que les données laissent entendre qu'aucune population de cochons sauvages n'est établie en Ontario, les recherches démontrent que l'adoption d'une méthode proactive est la manière la plus efficace de gérer cette espèce envahissante. Par conséquent, le MRN continue de recueillir les observations de cochons sauvages dans la province et d'en faire le suivi.

Signalements et suivis

Le ministère reçoit les signalements de cochons sauvages de la part du public par l'intermédiaire de l'adresse de courriel (wildpigs@ontario.ca), de la ligne téléphonique (1 833 933-2355), du site [iNaturalist Ontario wild pig reporting](#) et de ses partenaires. Le personnel du MRN assure le suivi de tous les signalements reçus en communiquant avec leurs auteurs, en menant des enquêtes en personne, en assurant le suivi à distance auprès des municipalités, des entreprises locales et des résidents ou en utilisant une combinaison de ces méthodes.

Des [recherches](#) antérieures menées dans la province ont révélé que les cochons sauvages ne proviennent pas des territoires voisins; la plupart des observations proviennent plutôt de cochons qui se sont échappés de captivité, et les données de l'année en cours le confirment.

Signalements de cochons sauvages

Les observations de cochons sauvages sont classées en quatre catégories : cochons domestiqués, cochons vietnamiens, sangliers eurasiens et race inconnue (lorsque le type de cochon ne peut être vérifié à l'aide d'une photo ou n'est pas évident). Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, 43 % des déclarations reçues concernaient un type de cochon inconnu. Les cochons domestiques représentaient 30 % du total des observations, et les cochons vietnamiens les 28 % restants (figure 1). Il est souvent établi que ces cochons se sont échappés d'un enclos ou d'une enceinte de confinement. Une observation de sanglier eurasiens a été confirmée au cours de cette période, ce qui a entraîné le retrait de deux cochons de la nature dans l'est de l'Ontario. Ils ne sont pas inclus dans les figures 1 et 2 parce que ces individus ont été observés pour la première fois avant la période visée par le présent rapport annuel. Les observations de sangliers eurasiens ont diminué depuis le début de leur élimination progressive en Ontario en 2022 (figure 2).

La plupart des cochons sauvages signalés étaient des animaux solitaires (48 %) ou des animaux sans petits (39 %), et certains cochons sauvages ont été retrouvés morts, puis signalés (3 %). Seuls 9 % des

signalements relevaient de la catégorie de risque la plus élevée, à savoir celle de plusieurs cochons avec petits (figure 1), bien qu'aucun de ces signalements ne semble concerner des groupes établis se reproduisant à l'état sauvage.

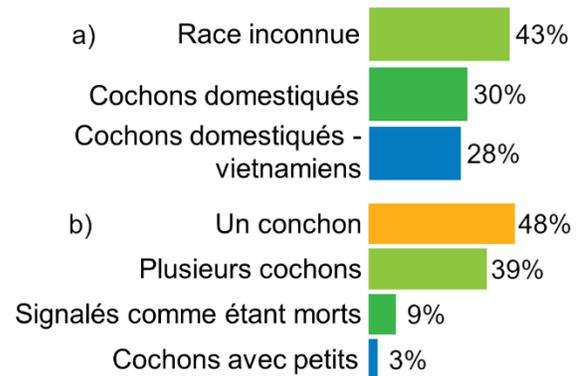


Figure 1. Types (a) et nombre (b) de cochons sauvages signalés au ministère.

Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, des visites sur place ont été effectuées à 35 endroits différents (figure 3). Le personnel du MRN a procédé prioritairement à une enquête lorsque la personne ayant fait le signalement était certaine d'avoir vu un cochon sauvage (p. ex., preuve photographique, observations multiples), lorsque les cochons présentaient un risque plus élevé de reproduction dans la nature ou posaient une menace pour la propriété, le bétail ou la sécurité humaine. Au cours des enquêtes de la dernière année, le personnel du ministère s'est

entretenu avec 281 résidents pour recueillir des renseignements et faciliter le retour ou le retrait des cochons.

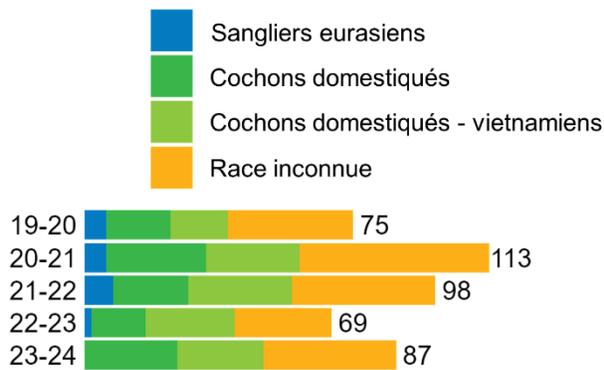


Figure 2. Types de porcs signalés au ministère au fil du temps par année de

déclaration, de 2019 à 2024. Les nombres à la fin des barres représentent le nombre total d'observations uniques de cochons sauvages avec un niveau de fiabilité modéré ou élevé durant chaque année de déclaration.

Au cours de ces 35 visites sur place, le personnel du MRN s'est rendu dans le voisinage et s'est entretenu avec les habitants afin de recueillir des renseignements supplémentaires, tels que le nombre de cochons en liberté, le type de cochons,

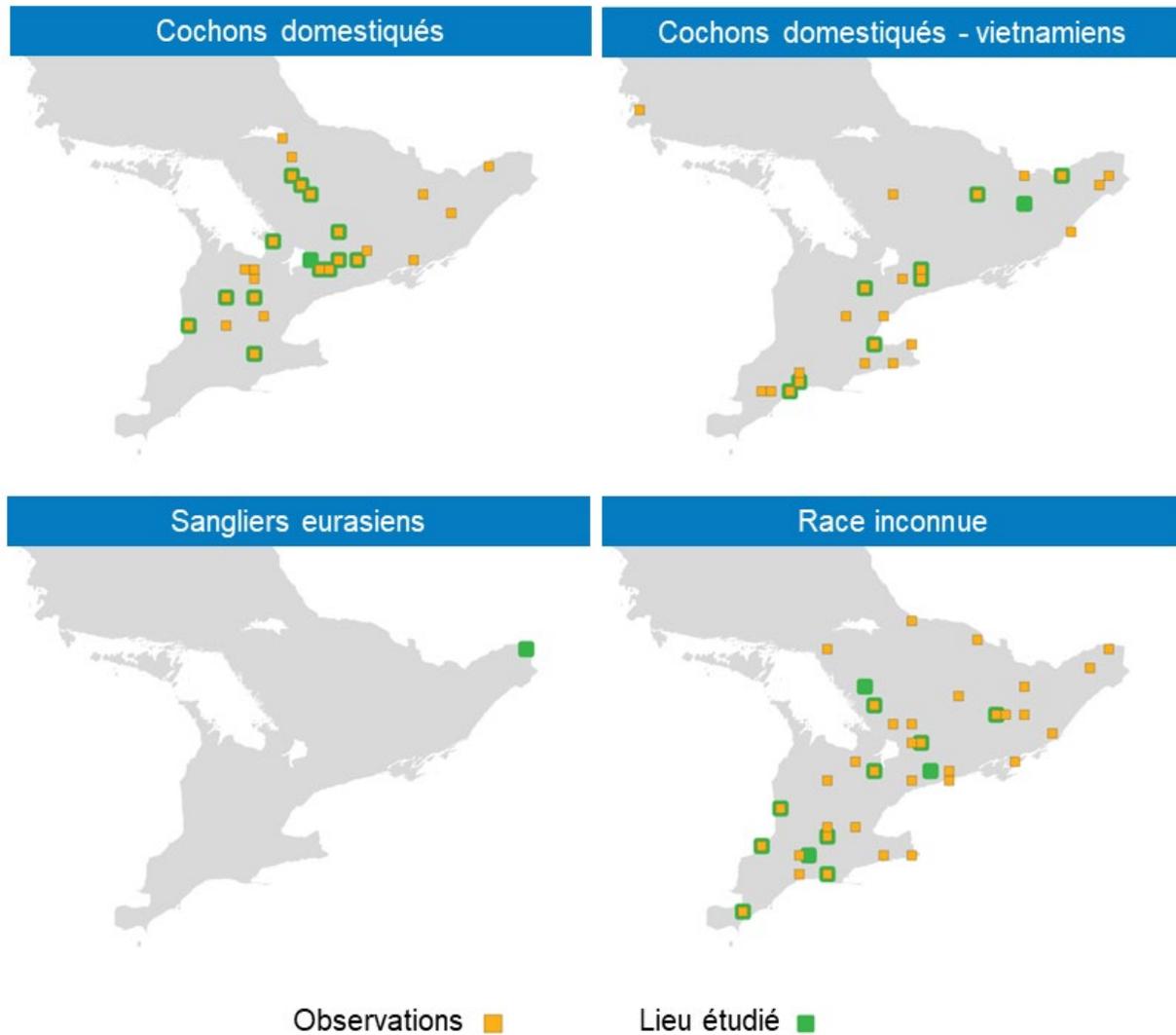


Figure 3. Observations de cochons sauvages (domestiqués, vietnamiens, sangliers eurasiens et races hybrides à l'extérieur d'un enclos) en Ontario, signalées entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024. Comprend les observations définies comme « résolues », y compris les cochons sauvages morts ou éliminés, les cochons de compagnie appartenant à des propriétaires et les bêtes s'étant récemment échappées ou en liberté qui sont depuis retournées en captivité. Les lieux où le ministère a enquêté sur des observations de cochons sauvages entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024 apparaissent en vert. Il est possible que des lieux étudiés ne coïncident pas avec une observation parce que l'observation associée a été reçue avant le 1^{er} avril 2023, que l'observation était peu fiable (l'animal n'était peut-être pas un cochon) ou que l'enquête a permis de déterminer que c'est un cochon d'une autre

espèce qui avait été observé. Une seule observation peu fiable en dehors du territoire couvert par la figure a eu lieu à Cochrane, en Ontario.

les dégâts occasionnés (le cas échéant), et les endroits où ils se trouvent. Les lieux à visiter en priorité étaient ceux pour lesquels le rapport d'observation semblait le plus crédible et où les cochons présentaient un risque accru d'établissement d'une population reproductrice ou une menace pour la propriété, le bétail ou la sécurité humaine.

Au cours de ces visites sur place, le personnel s'est entretenu avec les habitants de 125 propriétés et a laissé des fiches d'information et ses coordonnées dans 156 autres propriétés. Lorsque suffisamment d'éléments attestaient la présence de cochons sauvages dans le secteur, le personnel a déployé des caméras de surveillance pour tenter de les localiser.

Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, le MRN a reçu 87 observations différentes de cochons sauvages dont la crédibilité était modérée, voire élevée de la part du public, du personnel du MRN, d'autres organismes, d'Internet et des médias (figure 2). Vingt-deux autres observations peu fiables ont été signalées. Un niveau de faible de

fiabilité signifie que la personne qui a signalé l'observation n'était pas sûre que ce qu'elle a vu ou entendu était un cochon. Au total, 109 signalements ont été effectués au cours de la période de déclaration, soit une moyenne de 9 par mois (figure 4).

Au cours de la dernière année, le personnel du MRN a retiré trois cochons sauvages (tous provenant de l'est de l'Ontario) et a contribué à la recapture d'un cochon sauvage dans le sud-ouest de l'Ontario. On sait que 56 autres cochons sauvages visés par les enquêtes du ministère ont été retirés ou recapturés par des résidents et d'autres partenaires. Depuis 2020, le ministère a retiré 20 cochons sauvages et a contribué au piégeage et au retour en captivité de 9 autres cochons sauvages. Selon les estimations, 187 autres cochons sauvages visés par les enquêtes du ministère ont été retirés ou recapturés par des résidents et d'autres partenaires depuis 2020.

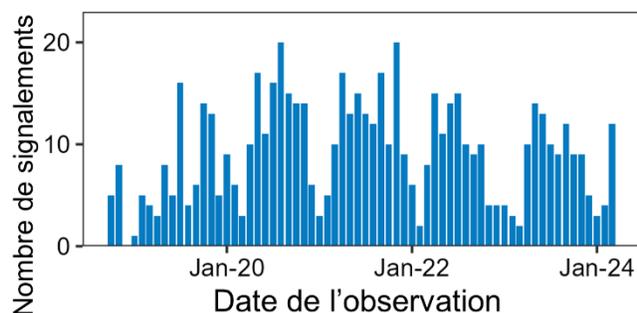


Figure 4. Nombre d'observations de cochons sauvages signalées par courriel et au téléphone de décembre 2018 à mars 2024.

Évasion ou libération de cochons

Les cochons qui s'étaient échappés continuent de représenter la plupart des signalements de cochons sauvages dans la province. La plupart de ces cochons sont retournés dans leur enclos ou ont été recapturés par leur propriétaire.



Figure 5. Jambon en cavale. Cochon s'étant échappé de l'abattoir de Harriston, en Ontario. (Référence photographique : MRN)

Confinement

Les cochons sauvages sont une espèce réglementée en vertu de la [Loi de 2015 sur les espèces envahissantes](#) et des interdictions s'appliquent (p. ex., les cochons qui s'échappent doivent être signalés au ministère et doivent être capturés ou tués dès que possible). Si vous voyez un cochon sauvage, interrogez vos voisins; demandez-leur si un de leurs cochons s'est échappé et renseignez-vous pour savoir s'il a été signalé ou recapturé. Pour obtenir des ressources supplémentaires, consultez la page du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise de l'Ontario sur la [gestion du bétail fugitif](#) et [les pratiques de clôture exemplaires](#).

Nouvelle technologie pour repérer les cochons

Depuis l'utilisation fructueuse de drones pour localiser 14 cochons sauvages à Pickering en 2021, le MRN a continué d'utiliser des drones pour les enquêtes sur le terrain. Des drones munis de caméras thermiques ont été utilisés pour localiser des cochons insaisissables qui étaient autrement extrêmement difficiles à repérer (figure 6).



Figure 6. Drone en vol, utilisé pour localiser des animaux. (Référence photographique : MRN)

Deux cochons sauvages ont été localisés et retirés après avoir été repérés à l'aide de drones. Les drones ont également amélioré la sécurité du personnel sur le terrain en lui permettant de demeurer physiquement à distance d'animaux sauvages potentiellement agressifs.

Le programme de surveillance des cochons sauvages de l'Ontario Federation of Anglers and Hunters (OFAH) (Fédération des pêcheurs et des chasseurs de l'Ontario) se poursuit

Le MRN collabore avec l'OFAH pour surveiller les cochons sauvages en

Ontario. Dans le cadre du Programme de sensibilisation aux espèces envahissantes de l'OFAH, 50 caméras de surveillance ont été déployées dans le nord-ouest de l'Ontario en 2022. Au cours de l'année dernière, plus de 154 000 photos ont été reçues de la part de membres bénévoles. Toutes les photos reçues sont cataloguées avec des identifiants non personnels et sont examinées pour détecter la présence éventuelle de cochons sauvages. Aucun cochon sauvage n'a été observé sur les photos recueillies.

Sanglier eurasiens et ses races hybrides

Le sanglier eurasiens et ses races hybrides présentent des caractéristiques qui les rendent plus aptes à survivre dans la nature et à se reproduire avec succès. Ils sont donc plus susceptibles de former des populations autonomes qui pourraient présenter un risque important pour les écosystèmes de notre province.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, il est illégal d'importer, de posséder, de transporter, de propager, de louer, d'échanger, d'acheter ou de vendre des sangliers eurasiens vivants et leurs races hybrides. Ces interdictions s'appliquent à tous les habitants de la province. Ces directives visant le sanglier eurasiens et ses races hybrides ne s'appliquent pas

aux porcs domestiques (par exemple, *Sus scrofa domesticus*), ce qui comprend les espèces commerciales et patrimoniales de cochons ou de cochons vietnamiens.

Les propriétaires de cochons

doivent s'assurer que leurs animaux sont enfermés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les pratiques exemplaires en matière de confinement des bêtes, de clôturage pour la production des cochons en plein air et de gestion du bétail échappé dans votre collectivité, consultez notre site Web à l'adresse suivante :

<https://www.ontario.ca/fr/page/les-cochons-sauvages-envahissants-en-ontario>.



Figure 7. Photo d'un sanglier eurasien prise par une caméra de surveillance du ministère.

La recherche et le contrôle des cochons sauvages envahissants ne

seraient pas possibles sans l'aide des nombreuses personnes qui ont signalé leurs observations de cochons sauvages. Le ministère remercie tous les participants à son programme de surveillance.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les cochons sauvages, notamment sur notre manière d'y faire face et sur la réglementation actuelle, veuillez consulter le site suivant

<https://www.ontario.ca/fr/page/les-cochons-sauvages-envahissants-en-ontario>.

Avez-vous vu un cochon sauvage?

Signalez vos observations à

wildpigs@ontario.ca ou au 1 833 933-2355.

Certains renseignements contenus dans ce document peuvent ne pas être compatibles avec les technologies d'assistance. Si vous avez besoin d'un renseignement dans un autre format, veuillez écrire à l'adresse

info.mnrfscience@ontario.ca.